59369 Code INSEE

## COMMUNE DE MAING - (1) COMMUNE DE MAING

Affiché le ID: 059-215903691-20160 <sup>113-130</sup>**2015**\_03-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres exprimés : 21 VOTES:

Pour: 21 Contre: 0 Abstentions: 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 392,26
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 903,53
C Résultat à affecter	283 295,79
= A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-54 448,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	265 107,61
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	283 295,79
Affectation en réserves R1068 en investissement     G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	283 295,79
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A MAING, le 14/04/2016

Po le Maire, l'Adjoin

B. SALADIN

<sup>(1)</sup> Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>(3)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.